



MANIFESTATION ECO-RESPONSABLE

Règlement de mise à disposition d'équipements pour la collecte des déchets

*(annexe 1.1 au règlement de soutien
aux organisateurs de manifestations éco-responsable)*

Article 1. Objet

Afin de permettre aux associations, communes et CCAS, de gérer les déchets produits lors du déroulement d'une manifestation, il est convenu de mettre à disposition de l'utilisateur, dans le cadre de cette convention, les équipements nécessaires au stockage et à la collecte des déchets.

L'organisateur devra en faire la demande en amont de la manifestation, par le biais du formulaire joint.

Article 2. Mise à disposition d'équipements

Pour les associations mettant en place des manifestations, la CC met à disposition, pour la collecte des déchets :

- des **bacs** munis d'une puce électronique ;
- des **bacs pour le tri** ;
- des **porte-sacs et des sacs jaunes**.

Les agents de la CCM&M proposeront le volume de bac et le nombre de bacs adaptés à la manifestation, **en concertation avec l'organisateur**.

Seuls les sacs jaunes sont fournis par la CCM&M. Les sacs de collecte Ordures Ménagères doivent être fournis par l'organisateur.

Article 3. Utilisation des équipements

Les équipements cités dans l'article 2 seront exclusivement utilisés pour la manifestation pour laquelle le prêt sera conventionné, et serviront uniquement au stockage des déchets en vue de leur transport et de leur élimination.

Article 4. Retrait et restitution des équipements

Les équipements sont à retirer et à restituer au siège de la CCM&M, à Thiaucourt, aux jours et heures d'ouverture.

Les bacs doivent être restitués **propres, et en bon état**. Si le bac est rendu sale ou en mauvais état, la CCM&M pourra émettre une facture que l'emprunteur s'engage à prendre en charge.

Pendant la durée de la mise à disposition, le matériel est sous la responsabilité de l'emprunteur.

Article 5. Modalités financières

5.1. Mise à disposition gratuite

Les équipements cités à l'article 2 seront mis à disposition gratuitement, quel que soit le volume des bacs ou leur nombre.

Cependant, cette gratuité est soumise au respect de l'**ensemble** des conditions suivantes :

- engagement de l'organisateur dans la mise en place d'une **manifestation éco-responsable** (*les agents de la CC pourront accompagner celui-ci dans la définition des actions éco-responsables adaptées à la manifestation*)
- **Et** : retrait et restitution des équipements au siège de la CCM&M
- **Et** : respect des consignes de tri. *Il relève de la responsabilité de l'organisateur de s'assurer, après la manifestation, que le contenu des bacs de tri est conforme aux consignes de tri*
- **Et** : restitution de bacs propres et en bon état.

5.2. Tarifs de location

Si :

- l'organisateur ne souhaite pas s'engager dans une démarche éco-responsable,
- l'organisateur souhaite une livraison des bacs
- ou si l'organisateur ne respecte pas les engagements cités dans l'article 5.1.,

l'organisateur devra s'acquitter d'une facture d'un montant de :

Type de bac	Montant unitaire TTC
120 litres	8.50€
240 litres	12€
360 litres	16.50€
750 litres	38€

Type et nombre de bacs pour le TRI :

Type de bac	Nb de bac	Restitution
360L		
750L		

L'organisateur s'engage à prendre et ramener le matériel ci-contre au siège de la CCM&M aux jours convenus, à se servir du matériel dans les conditions normales d'utilisation et à assurer le matériel pour la manifestation.

Si des sacs jaunes sont mis à disposition merci de préciser le nombre de rouleaux ici :

Nombre de porte-sacs :

	Nb mis à dispo	Nb récupéré	Etat général
Couronne jaune			
Couvercle jaune			
Couronne vert			
Couvercle vert			
Sangle			
Pied			
Poteau			
Plaque communication			

L'organisateur s'engage à prendre et ramener le matériel ci-contre au siège de la CCM&M aux jours convenus, à se servir du matériel dans les conditions normales d'utilisation et à assurer le matériel pour la manifestation.

Il est rappelé que seuls les sacs jaunes sont donnés avec les porte-sacs. Les sacs de collecte des OM sont fournis par l'association.

Si les porte-sacs sont endommagés, l'organisateur s'engage à remplacer le matériel.

Observations :

Prévoir un carton de sacs jaunes et la communication pour les porte-sacs

RETRAIT

Date du retrait :

Signature Organisateur

Signature Agent

RESTITUTION

Date de la restitution :

Signature Organisateur

Signature Agent